

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, ETHIOPIE Boîte postale: 3243 Téléphone 513822 Fax : 519321 E-mail : oau-ews@telemcom.net.et

---

**QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA  
PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT DES  
CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**29 Octobre 2002,  
Addis-Abéba, Ethiopie**

**Central Organ/MEC/AMB/2.(LXXXVI)**

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE  
DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE  
SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
DU CONGO (RDC)**

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION DE  
L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION  
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

**I. INTRODUCTION**

1. A l'occasion de la 76<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 4 au 6 juillet 2002, j'avais rendu compte de l'évolution du processus de paix en RDC, ainsi que des efforts déployés par l'OUA, les Nations unies et la Communauté internationale, pour mettre en œuvre l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Dans sa décision CM/Dec. 663 (LXXVI), le Conseil des ministres a, entre autres, exhorté les parties au processus de paix à se conformer à leurs obligations découlant de l'Accord de Lusaka ; exprimé sa préoccupation face au retard observé dans le processus de retrait des troupes étrangères ; encouragé les signataires de l'Accord de Lusaka à poursuivre leurs contacts en vue de créer les conditions favorables à sa mise en œuvre ; demandé aux Nations unies de renforcer la capacité et d'élargir le mandat de la MONUC pour lui permettre de mener à bien les tâches qui lui sont dévolues dans la phase III de son déploiement ; et appelé la communauté internationale à continuer à apporter son appui au processus de paix en RDC.

2. Le présent rapport rend compte des développements intervenus dans le cadre du processus de paix depuis le Sommet de Durban.

**II. L'ACCORD DE PRETORIA**

3. La rencontre à Durban, en juillet 2002, en marge du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, des Présidents Joseph Kabila et Paul Kagame, en présence du Président Thabo Mbeki et du Secrétaire général des Nations unies, avait débouché sur la mise en place d'un Comité d'experts des deux pays. Ce Comité avait préparé un mémorandum d'accord que les deux Présidents ont signé le 30 juillet 2002 à Pretoria en présence du Président Thabo Mbeki, d'un représentant du Secrétaire général des Nations unies et de moi-même.

4. L'Accord, portant sur le retrait des troupes rwandaises du territoire de la RDC et le démantèlement des forces des ex-Far et des interhamwé par la RDC, est assorti d'un programme de mise en œuvre étalé sur 90 jours, à compter de sa signature. Ce programme stipule, entre autres, que :

- le gouvernement de la RDC va poursuivre le processus de traque et de désarmement des interhamwé et ex-FAR sur le territoire de la RDC dont il a le contrôle - dans ce cadre, il va collaborer avec la MONUC et la Commission militaire mixte (CMM) ;

- le gouvernement rwandais s'engage à retirer ses troupes du territoire de la RDC dès que des mesures effectives auront été convenues pour répondre à ses préoccupations en matière de sécurité, en particulier le démantèlement des forces des ex-FAR et des interhamwé ;
- une équipe bilatérale, dont le travail sera facilité par l'Afrique du Sud et le Secrétaire général des Nations unies, devrait formuler un calendrier détaillé de mise en œuvre de l'Accord ;
- les deux parties acceptent que les engagements et accords conclus en vertu de l'Accord de paix sont contraignants.

5. L'Accord a prévu, en outre, un mécanisme de suivi appelé « **tierce partie** », comprenant l'Afrique du Sud, en sa double qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'Union africaine et de Facilitateur du processus de paix, et le Secrétaire général des Nations unies. La tierce partie devra, au cours du processus d'application du programme convenu par les parties, faire autorité en matière de gestion dudit programme.

6. Pour surveiller et vérifier le programme de mise en œuvre de l'Accord, la tierce partie a mis en place, le 21 août à Kinshasa, un « Secrétariat permanent » comprenant 4 fonctionnaires désignés par l'Afrique du Sud et 2 représentants des Nations unies. Le Secrétariat a établi un groupe de liaison à Kigali. Au départ, il s'est scindé en deux groupes de travail opérant à partir du quartier général de la CMM et de l'Ambassade de l'Afrique du Sud à Kinshasa. Les 26 et 27 août, le Secrétariat permanent a tenu des réunions avec les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, pour examiner la marche à suivre pour le processus de mise en œuvre de l'Accord. Il a demandé aux deux parties de désigner des groupes de contact qui constitueront ses principaux interlocuteurs durant le processus.

7. Le Conseil de Sécurité des Nations unies s'est réuni le 8 août, en session spéciale, pour examiner l'Accord. A cette occasion, il a entendu les ministres des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud et de la République démocratique du Congo, ainsi qu'un représentant du gouvernement du Rwanda. Le 30 août 2002, les Présidents Kabila et Kagame devaient se rencontrer à Kinshasa, en présence de la tierce partie, pour leur premier Sommet mensuel d'évaluation de la mise en œuvre de l'accord. Cette rencontre n'a, toutefois, pu avoir lieu.

8. Le 13 septembre 2002, le Président Georges Bush a rencontré, à New York, les Présidents Joseph Kabila et Paul Kagame, en présence des Présidents Thabo Mbeki et Yoweri Museveni, ainsi que du Secrétaire général des Nations unies. Le

Président Bush s'est entretenu avec ses hôtes de la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria et de la paix dans la région en général.

9. Dans l'après-midi du 13 septembre, devant le Conseil de Sécurité des Nations unies, réuni en session spéciale avec les chefs d'Etat signataires de l'Accord de Pretoria, en marge de la 57<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, le Président Kagame a annoncé que les troupes de son pays commenceront leur retrait de la RDC dès la semaine suivante. Il s'est, en outre, engagé à respecter les clauses de l'Accord de paix signé le 30 juillet 2002 à Pretoria. Le Président Joseph Kabila a également réitéré la détermination de son gouvernement à assurer sa part de responsabilité dans la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria, et demandé à la communauté internationale de s'impliquer davantage dans le processus de paix en cours. Pour sa part, le Conseil de Sécurité s'est félicité des engagements pris par les deux Présidents, et a souligné son intention de prendre les mesures nécessaires pour réviser le mandat de la MONUC, afin de faciliter l'application de l'Accord de paix par les deux parties.

10. Les premiers éléments de l'armée rwandaise ont quitté Kindu le 17 septembre pour Kigali. Depuis, le retrait des troupes rwandaises s'est poursuivi dans d'autres provinces de la RDC. Le 5 octobre 2002, le Rwanda a annoncé le retrait complet de ses 23000 hommes présents sur le territoire congolais. Le départ des troupes rwandaises de la RDC pour le Rwanda s'est effectué en présence de la MONUC et d'observateurs de l'Afrique du Sud. Le 7 octobre, la Commission a reçu de l'Ambassade du Rwanda à Addis Abéba une note par laquelle le gouvernement rwandais l'a informée de l'achèvement, le 5 octobre, du retrait de ses troupes de la RDC, conformément aux Accords de Lusaka et de Pretoria.

11. Le 24 septembre 2002, le gouvernement congolais a annoncé qu'il mettait fin aux activités des mouvements armés rwandais sur le territoire de la RDC, et déclaré « persona non grata » les 25 responsables politiques des forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), invités à quitter le Congo dans les 72 heures. Il a, en outre, arrêté et fait transférer au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) le Colonel Tharcisse Renzaho, ancien préfet de Kigali, présumé coupable d'actes de génocide.

12. Si le retrait des troupes rwandaises de la RDC s'est, en général, effectué sans incidents majeurs, il convient, toutefois, de signaler que les Mai-Mai ont régulièrement tenté de prendre avantage du départ des troupes rwandaises pour occuper les zones sous contrôle du RCD/G. Le 12 octobre 2002, la ville d'Uvira a été occupée par les Mai-Mai. Réagissant à la prise de la ville, les autorités du RCD/G ont décidé de suspendre leur participation aux négociations en cours avec le gouvernement et annoncé préparer une contre-attaque pour libérer la ville.

13. Depuis, la situation militaire, sécuritaire et humanitaire s'est considérablement détériorée à l'Est de la RDC. Le 6 octobre 2002, j'ai publié un communiqué soulignant la nécessité pour toutes les parties concernées de faire montre d'une retenue maximale afin de ne pas remettre en cause la dynamique actuellement observée dans le processus de paix. J'ai, par ailleurs, instruit mon Représentant spécial à Kinshasa d'actions immédiates à entreprendre auprès de toutes les parties au processus de paix pour contribuer au retour à une situation normale.

14. Le 16 octobre 2002, j'ai été ampliatraire d'une note de l'Ambassade du Rwanda à Addis Abéba, me transmettant un communiqué du gouvernement sur la situation à Uvira. Dans ce communiqué, le gouvernement rwandais fait état des forces engagées dans les combats, en particulier de l'implication dans ces combats des forces des ex-Far et des interhamwe, ainsi que des menaces que font peser les actions de ces forces sur la sécurité du Rwanda et de toute la région. Le communiqué dénonce la violation de l'Accord de Lusaka, rappelle à la communauté internationale que le Rwanda a accompli ses obligations aux termes des Accords de Lusaka et de Pretoria et appelle la tierce partie à s'assurer que toutes les parties respectent leurs engagements. Enfin, il demande à la tierce partie de condamner la violation des accords signés et regrette le silence et l'absence de réponse appropriée de la communauté internationale face à la situation.

15. Les Mai-Mai ont annoncé, le 18 octobre, leur intention de quitter Uvira. Le 19 octobre, les troupes du RCD/G ont réoccupé la ville, et leurs autorités ont déclaré continuer la guerre pour la pacification de la région. Elles ont également réitéré le gel des négociations avec le gouvernement.

### **III. L'ACCORD DE LUANDA**

16. Le 15 août 2002, les gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda ont conclu, à Luanda, un Accord sur « le retrait des troupes ougandaises du territoire de la RDC, la reprise de la coopération et l'établissement des relations diplomatiques » entre leurs deux pays. L'Accord a été signé le 6 septembre, à Luanda, par les Présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni, en présence du Président dos Santos, Président de la République d'Angola, en qualité de Facilitateur (« tierce partie » dans l'accord).

17. L'Accord prévoit, entre autres, que :

- le gouvernement de la République de l'Ouganda s'engage à poursuivre le retrait de toutes ses troupes du territoire de la RDC selon le calendrier à convenir par les parties ;

- les parties conviennent que les troupes ougandaises resteront dans les montagnes de Ruwenzori jusqu'à la mise en place d'un mécanisme de sécurité constitué par les parties à la frontière commune, y compris des patrouilles mixtes et l'entraînement des troupes ;
- en vue de respecter la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ainsi que l'intangibilité des frontières, les parties sont convenues de :
  - travailler en vue de restaurer la dignité et la souveraineté de la RDC et répondre aux préoccupations sécuritaires de l'Ouganda,
  - s'abstenir d'apporter un appui militaire et logistique aux groupes armés, aux milices ethniques et à tout mouvement de rébellion contre les intérêts des parties,
  - régler à l'avenir tout différend par la voie du dialogue,
- les parties s'engagent à restaurer de bonnes relations diplomatiques ;
- les parties, en collaboration avec la Facilitation, conviennent de tenir régulièrement des réunions d'évaluation de l'Accord pour son application effective ;
- à propos de la situation dans la région de l'Ituri, les deux parties sont convenues de constituer, avec le concours de la MONUC, une Commission mixte de pacification, comprenant, outre les représentants des deux gouvernements, divers dirigeants de la région concernée.

18. En fin septembre, s'est tenue à Kinshasa la réunion d'experts de la Commission conjointe chargée de pacifier la région de l'Ituri. Comportant des experts des deux pays, ainsi que des représentants de la société civile et des forces des groupes armés de la région, la Commission a examiné l'application du point de l'Accord y relatif et préparé le rapport à soumettre à la tierce partie.

19. Dès le 28 août, l'Ouganda a entamé le retrait de ses troupes de la RDC ; le retrait serait déjà terminé à Gbadolite et à Béni. A la demande de la MONUC, les gouvernements congolais et ougandais sont convenus du maintien à Bunia de quelques éléments des forces armées ougandaises pour assurer le service d'ordre dans la ville.

#### **IV. AUTRES RETRAITS DE TROUPES ETRANGERES DE LA RDC**

20. En application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, le Zimbabwe et l'Angola ont, de leur côté, entamé le retrait de leurs troupes de la RDC. Les deux pays se proposent de terminer le processus avant la fin du mois d'octobre.

21. Une délégation congolaise conduite par le ministre des Affaires étrangères a séjourné à Bujumbura les 12 et 13 octobre 2002. Le communiqué publié à l'issue de la visite fait état de :

- l'engagement du gouvernement burundais à retirer ses deux bataillons de soldats encore présents sur le territoire de la RDC ;
- l'engagement du gouvernement congolais à ce que son territoire ne serve pas de base arrière aux rebelles burundais ;
- la signature d'un accord en bonne et due forme par les Présidents des deux pays à une date et à un lieu à convenir, sous les auspices d'une tierce partie.

#### **V. ROLE DE LA MONUC ET PROCESSUS DU DDRRR**

22. Dans un rapport spécial sur la MONUC daté du mois de septembre, le Secrétaire général des Nations unies a recommandé un nouveau concept d'opération, destiné à renforcer la capacité militaire de la mission à assurer les opérations de DDRRR des groupes armés étrangers en RDC. Ce nouveau concept d'opération suppose la création de deux forces opérationnelles de 1700 hommes environ chacune, appuyées par une logistique appropriée et basées respectivement à Kindu et à Kisangani. Le Secrétaire général a également recommandé au Conseil de porter l'effectif de la MONUC à 8 700 hommes tous grades confondus et de renforcer ses équipements, pour lui permettre de remplir sa mission dans le cadre du programme DDRRR. L'on se souviendra que la phase III du déploiement de la MONUC, déjà en cours, prévoyait 5537 hommes pour seulement 3800 actuellement présents sur le terrain.

23. En prévision d'une décision du Conseil de sécurité sur ses requêtes, le Secrétaire général des Nations unies a donné instruction au Département des opérations de maintien de la paix de procéder à des consultations avec les pays susceptibles de fournir à la MONUC de futurs contingents.

24. Les principales tâches que doivent accomplir les parties et qui requièrent l'assistance de la MONUC durant cette phase comprennent l'évacuation totale des forces étrangères du territoire de la RDC, ainsi que le désarmement et la démobilisation des groupes armés. Le programme prévoit aussi de trouver des solutions durables aux problèmes des groupes armés, notamment leur

rapatriement, leur réinstallation et leur réintégration dans la société rwandaise. L'objectif du programme DDRRR est, en outre, de créer un environnement à l'Est de la RDC qui encourage les ex-combattants armés et leurs familles à aller vers une vie meilleure sans les armes.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus DDRRR, la mission d'exploration au Rwanda des 79 ex-combattants des forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) a débuté à Kigali le 30 septembre 2002. Accompagnés d'éléments de la MONUC, les 79 émissaires des 2000 ex-combattants et familles regroupés à Kamina ont effectué librement leur mission au Rwanda. Quatre d'entre eux sont restés au pays ; les 75 qui sont retournés à Kamina ont fait un compte rendu élogieux des conditions offertes par les autorités rwandaises aux candidats pour le retour. Ce compte rendu a incité 138 autres à être rapatriés volontairement le 12 octobre. La MONUC espère que cette dynamique aura des effets positifs sur la suite du processus DDRRR.

26. Durant la période sous revue, le Président de la Commission militaire mixte (CMM) s'est rendu dans les pays signataires de l'Accord de Lusaka dans le cadre des consultations en vue de l'harmonisation de la mise en œuvre des Accords de Lusaka et de Pretoria. Les membres de la CMM, pour leur part, ont mené leurs activités de patrouille, de vérification et d'escorte des convois humanitaires. Il convient de faire remarquer que la CMM a coopéré très activement avec la MONUC, en particulier dans les préparatifs en vue de l'exécution conjointe des tâches qui leur sont assignées dans le programme de mise en œuvre de l'Accord de Pretoria.

27. Dans le cadre des efforts de la Communauté internationale en vue de la mise en œuvre du programme DDRRR, il convient de signaler ce qui suit :

- à la requête des Nations unies, le gouvernement de l'Afrique du Sud a confirmé son engagement à fournir 1500 hommes pour renforcer la MONUC. Le calendrier et les détails de la mise à disposition des troupes seront précisés ultérieurement ;
- le gouvernement américain se propose d'offrir deux millions de dollars à la MONUC. Il a, en outre, offert 1 million de dollars à la CMM ;
- le ministre des Affaires étrangères de la France, pour sa part, a annoncé, le 23 septembre 2002, à Kinshasa, l'offre de 2 millions d'euros par son gouvernement à la MONUC ;



## **VI. LE FUTUR ROUND DU DIALOGUE INTERCONGOLAIS**

28. Le processus de règlement du volet interne de la crise congolaise connaît, lui aussi, une évolution encourageante. Dès sa nomination en qualité d'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le dialogue inter-congolais, M. Moustapha Niasse a entrepris de convaincre les parties de la nécessité de parvenir à un accord global et inclusif.

29. Cependant, si toutes les composantes du dialogue étaient, dès le départ, favorables au principe, les approches pour y parvenir différaient d'un groupe d'interlocuteurs à un autre. Pour les signataires de l'Accord de Sun City, notamment le MLC, celui-ci doit constituer la base de toutes négociations futures ; l'on pourrait, tout au plus, l'aménager pour accueillir les parties non-signataires. Pour les non-signataires de l'Accord de Sun City, regroupés au sein de l'Alliance pour la sauvegarde du dialogue (ASD), il faut revenir au dialogue selon le schéma de l'Accord de Lusaka. Un troisième groupe, formant l'opposition politique congolaise (OPC), soutient le principe de la reprise du dialogue selon un format tripartite, à savoir les signataires de l'Accord de Sun City, l'ASD et l'OPC.

30. M. Niasse a entrepris d'obtenir le consensus des parties sur le format des délégations aux futures négociations, le nombre d'institutions à mettre en place, la répartition des responsabilités et la durée de la période de transition. Le Président Thabo Mbeki a reçu, à Prétoria, les représentants du gouvernement et du RCD, du MLC, des partis politiques et les autres parties au dialogue pour faciliter l'émergence d'un consensus.

31. Je voudrais signaler que mon représentant spécial en RDC, M. Martin Bongo, est resté en contact avec les acteurs du dialogue inter-congolais, les encourageant à faciliter les efforts en cours.

## **VII. SITUATION MILITAIRE ET SECURITAIRE**

32. La situation militaire est restée globalement calme et le cessez-le-feu est respecté par les parties. Il n'a pas été constaté d'affrontements entre les signataires de l'Accord d'Arusha. Cependant, à l'intérieur des territoires de certains mouvements armés, la situation sécuritaire s'est parfois gravement détériorée, les dissidences et la formation de groupuscules armés incontrôlés n'ayant pas facilité la résolution des conflits.

33. Il convient de relever les affrontements qui ont eu lieu dans les Kivus, ces dernières semaines. Quelques mois plus tôt, des combats avaient opposé, à Bunia, un groupe de dissidents du Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération (RCD/ML) aux troupes du RCD/National. Ces combats ont fait plus de 90 morts et entraîné le déplacement dans les forêts

voisines de dizaines de milliers d'habitants. Ils ont, en outre, réveillé et exacerbé les oppositions ethniques entre les groupes Hema et Lendu de la région.

34. Pour amorcer le dialogue entre les deux groupes, ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté de la région de l'Ituri, le gouvernement congolais a tenté de réconcilier les deux parties lors d'une conférence, à Kinshasa, du 26 août au 6 septembre 2002. La réunion, dont le mérite a été d'avoir fait rencontrer et se parler, sous les auspices du gouvernement, les acteurs politiques et la société civile de la région de l'Ituri, a été suspendue, avec l'engagement de reprendre les travaux dès que possible.

### **VIII. SITUATION HUMANITAIRE ET SOCIO-ECONOMIQUE**

35. La situation humanitaire et socio-économique du Congo reste préoccupante. Les organisations humanitaires, qui ont quelquefois été victimes de pillage de leurs vivres de véhicules, se plaignent de ne pouvoir souvent accéder aux nombreux déplacés.

36. Cette situation exige de la communauté internationale qu'elle apporte une assistance substantielle au Congo pour soutenir l'effort de redressement socio-économique du pays. Dans ce cadre, j'ai écrit, en fin juillet, aux Présidents de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale (BM), ainsi qu'au Directeur du Fonds monétaire international (FMI), pour attirer leur attention sur le fait que le processus de paix en cours dans la région a besoin d'être soutenu par un programme de redressement économique et social à la mesure des enjeux. Je les ai exhortés à œuvrer pour la reprise complète de la coopération économique et financière de leurs institutions avec la RDC.

37. En réponse, le Président de la Banque mondiale m'a informé de la reprise des programmes de son institution avec la RDC, des importants programmes financés ou en cours de financement, de son soutien aux efforts de paix et de réconciliation dans la région, de son engagement, en coopération avec le Fonds monétaire international, à élaborer un Plan stratégique de lutte contre la pauvreté qui permettra à la RDC d'accéder rapidement à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) et de bénéficier d'une annulation substantielle de sa dette.

### **IX. OBSERVATIONS**

38. Je note avec une grande satisfaction que le processus de paix en RDC connaît une évolution positive. Cette évolution, que l'on doit à la volonté politique des principaux acteurs et aux efforts soutenus de la Communauté internationale, est à saluer. Il y a lieu de saluer particulièrement la contribution déterminante à ce processus des Présidents Thabo Mbeki et dos Santos, Facilitateurs, respectivement des Accords de Pretoria et de Luanda.

39. Cependant, pour des raisons diverses, le processus est encore très fragile, comme en témoigne la situation qui prévaut à l'Est du Congo. D'où le nécessité d'un engagement plus fort de toutes les parties concernées, ainsi que de la communauté internationale. L'UA ne ménagera aucun effort à cet égard.

40. Dans le même temps, j'encourage les parties congolaises à faire montre de la volonté politique requise pour la conclusion d'un accord politique consensuel et inclusif.